



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 septembre 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 34
Date de la convocation : 12 septembre 2023
Date de publication : 25 septembre 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL	Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, BOURGEOIS- REPUBLICQUE Claire, GRUET Justine, PRAT Hervé, JARROT- MERMET Laëtitia, HAMDIOUI Ako, HERRMANN Nadine
--	--	--

Conseillers absents ayant donné procuration

MARCHAND Sylvette donne procuration à ROCHE Paul, MBITEL Mohamed donne procuration à FICHERE Jean-Pascal, CUSSEY Laëtitia donne procuration à DEMORTIER-BLANC Catherine, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé, MUGNIER Christine donne procuration à BERTHAUD Mathieu

Conseillers absents non représentés

GOMET Nicolas

Objet : Rapport annuel des élus mandataires de la SPL Hello Dole – Année 2022

Rapporteur : Monsieur Mathieu BERTHAUD

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L.1524-5 une obligation pour tout élu d'une collectivité, exerçant un mandat au sein d'une Entreprise Publique Locale (EPL), de produire un rapport annuel auprès de son assemblée délibérante.

En conséquence, les représentants permanents siégeant au sein d'une EPL doivent rendre compte de l'exercice de leurs missions à l'assemblée délibérante de leur collectivité au moins une fois par an.

Ce rapport a pour objet de renforcer et d'assurer un retour d'information global sur la situation de l'EPL. Il permet également de mettre en lumière l'activité et la gestion auprès des assemblées délibérantes. Ce rapport est aussi un levier de valorisation de ses actions dans la mise en œuvre des services publics et des missions d'intérêt général dont l'EPL a la responsabilité.

Les dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification (« dite 3DS »), ainsi que les précisions du décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 sont venues normer le contenu de ce rapport et les

conditions de présentation de ce dernier au sein des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires.

La Société Publique Locale Hello Dole, créée en 2016, a pour objet l'animation et la promotion touristique et événementielle du territoire.

La Ville de Dole détient à ce jour 500 actions au capital social, d'une valeur nominale de 100 euros, soit un montant souscrit de 50 000 €.

Les élus représentant la Ville de Dole au sein du Conseil d'Administration sont :

- Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
- Monsieur Jean-Philippe LEFÈVRE
- Monsieur Jean-Pierre CUINET
- Monsieur Alexandre DOUZENEL
- Madame Patricia ANTOINE
- Monsieur Timothée DRUET

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 14 septembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le rapport annuel des élus mandataires de la Ville de Dole, en annexe, portant sur l'exercice de la SPL Hello Dole clos au 31 décembre 2022.

SCRUTIN POUR : 34
 CONTRE : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- SPL Hello Dole

*Fait à Dole, le 18 septembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

